

Fourniture et livraison de composteurs et d'outils facilitant la pratique du compostage

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026012
Date limite de remise des plis	03/07/2026 à 12:00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Saint-Brieuc Armor Agglomération

5, rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie

22000 SAINT-BRIEUC

Courriel : marchespublics@sbaa.fr

Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et livraison de composteurs et d'outils facilitant la pratique du compostage.**

Le présent accord-cadre a pour objet :

- *La fourniture et la livraison de kits de compostage en plastique à destination de l'habitat pavillonnaire*

- *La fourniture et la livraison de kits de compostage en bois à destination de l'habitat pavillonnaire*

- *La fourniture et la livraison de composteurs en bois à destination de l'habitat collectif et des producteurs non ménagers*

- *La fourniture et la livraison d'outils pour faciliter la pratique du compostage : bioseau, brasseur, grilles anti-intrusion...*

Code CPV	Libellé CPV
39234000-1	Caisses à compost

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Fourniture et livraison de composteurs et d'outils facilitant la pratique du compostage
Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures : - montant maximum Lot 1 : 300 000,00 € HT - montant maximum Lot 2 (marché réservé) : 600 000,00 € HT
Structure	2 lots : - <i>Lot 1 : Fourniture et livraison de kits de compostage en plastique comprenant un composteur, un bioseau et un aérateur</i> - <i>Lot 2 : Fourniture et livraison de kits de composteurs en bois pour le compostage individuel, de composteurs en bois pour le compostage partagé et en établissement, et d'outils pour faciliter la pratique du compostage</i>
Lieu d'exécution	Saint Brieuc Armor Agglomération
Durée	Le lieu de livraison sera précisé dans chaque bon de commande 4 ans à compter de la notification Marché sans mise en concurrence ultérieur avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Se référer à l'article 8.1 du CCAP
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

Les prestations sont décomposées comme suit en **2 lots** :

Type	Objet
Consultation	Fourniture et livraison de composteurs et d'outils facilitant la pratique du compostage - à bons de commande sans minimum et avec maximum : <i>Le présent accord-cadre a pour objet :</i>
Lot n°1	Fourniture et livraison de kits de compostage en plastique comprenant un composteur, un bioseau et un aérateur A bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 300 000,00 € HT
Lot n°2	Fourniture et livraison de kits de composteurs en bois pour le compostage individuel, de composteurs en bois pour le compostage partagé et en établissement, et d'outils pour faciliter la pratique du compostage A bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 600 000,00 € HT

■ **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION DES PRESTATIONS – LOT 2 RÉSERVÉ**

Le lot n°2, est un marché réservé par application des dispositions de l'article L.2113-14 du code de la commande publique qui prévoit qu'un acheteur peut réserver un même marché ou un même lot d'un marché à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-12 et à ceux qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-13.








Le dispositif ainsi que ses modalités d'évaluation sont détaillés à l'article 3 du CCAP.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Déroulé et planning indicatif de la consultation :**

	Publication de la consultation	mai 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mai-juin 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	juillet 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	juillet-août 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	septembre-octobre 2026
	Information des candidats non retenus	octobre 2026
	Signature et notification du contrat	octobre 2026

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- RC : Règlement de la consultation (commun aux 2 lots)

- BPU / DQE : Bordereau de prix unitaire / Détail quantitatif estimatif (1 par lot)
- Cadre de réponse technique et environnemental (1 par lot)
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières (commun aux 2 lots)
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières (commun aux 2 lots)
- AE : Acte d'engagement (1 par lot)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent compléter le document joint au DCE « **Formulaire de candidature** » synthétisant et remplaçant les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique, Capacité économique et financière	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

OFFRE

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Intégralement complété, en format modifiable et non signé</i>
BPU / DQE	<i>Bordereau de prix unitaire dûment et intégralement complété en format modifiable et pdf</i> <i>Détail quantitatif estimatif (automatiquement incrémenté des prix renseignés au BPU)</i> <i>Pour rappel : le DQE ne sert qu'aux fins d'analyse des offres et n'est pas contractuel</i>
Cadre de réponse technique et environnemental	<i>Cadre de réponse technique et environnemental dûment et intégralement complété</i>
Fiches techniques	<i>Fiches techniques produits proposés</i>
Certificats garantie	<i>Certificats de garantie des matériels proposés indiquant la durée et les modalités de prise en charge – durée minimum de garantie de 5 ans pour les composteurs</i>
Echantillons	<i>Selon modalités décrites au présent document</i>
Attestations de certification (cf CCTP selon lots)	<i>Norme environnement NF094 (composteurs de proximité) ou tout équivalent à cette norme, certification PEFC</i>

■ Échantillons :

Afin de permettre la comparaison qualitative des produits, les candidats devront faire parvenir des **échantillons de chaque fourniture proposée dans leur offre et indiquée au BPU (sauf les pièces détachées)**.

Ceux-ci devront être remis en main propre contre récépissé.

Les caractéristiques des échantillons devront être identiques aux fournitures proposées (joindre les fiches techniques).

Les échantillons devront parvenir avant la date et heure de remise des offres. Les mentions suivantes devront obligatoirement figurer de manière lisible sur le pli de transmission :

TITRE DU MARCHE – ECHANTILLONS – NOM DE L'ENTREPRISE CANDIDATE – NE PAS OUVRIR
Consultation n°2026012_COMPOSTEURS

Ils seront envoyés ou déposés à l'adresse suivante :

CTLD
ZI des chatelets
rue du boisillon
22440 Ploufragan

Merci de prévenir en amont de la livraison Sylvia Chapalain afin d'organiser la livraison :

Tel : 02 96 77 62 33

Mail : sylvia.chapalain@sbaa.fr

Du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ces échantillons seront pris en compte pour le jugement du critère technique.
 Chacun des échantillons portera l'indication du nom de la Société qui les dépose de façon à ce qu'il soit facilement identifiable après l'ouverture des plis.
 L'absence d'échantillons avant la date et l'heure limite de remise des offres entraînera l'irrégularité de l'offre.
 Les échantillons transmis en dehors des modalités fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte. De même, les échantillons transmis hors délai ne seront pas examinés.
 Les entreprises pourront récupérer les échantillons dans un délai de 3 mois à compter de la lettre de notification ou de rejet de l'offre. Prendre contact avec SBAA pour caler le rdv de récupération.
 Passé ce délai, SBAA en fera l'usage qu'elle souhaite.

Les frais de transport pour l'envoi et le retour sont à la charge de chaque candidat.

Les échantillons fournis par le candidat permettront à la collectivité d'apprécier de manière factuelle la qualité des produits proposés. Ils seront livrés non montés.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :
 Saint-Brieuc Armor Agglomération
 5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
 22000 SAINT-BRIEUC
 Contact : Service Commande Publique

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques et financières**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des capacités peut être effectuée à tout moment de la procédure.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants, identiques pour les 2 lots :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	
	Le critère « Prix » sera évalué au regard du montant du DQE Note = 50 x (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre du candidat noté)
2. Valeur technique (40 %)	

Évalué au regard des éléments indiqués au cadre de réponse intégralement complété par le candidat et des annexes qu'il aura joint le cas échéant dont fiches techniques produits, ainsi que des tests réalisés sur les échantillons fournis	
Qualités techniques des produits proposés selon renseignements fournis et adéquation aux besoins (composteurs et outils) (20 pts) :	- qualité des matériaux - solidité - stabilité (type de bois et nature du traitement) - résistance (dont UV et intempéries) - finitions
Qualités fonctionnelles et conditionnement des composteurs (15 pts) :	- facilité de montage - maniabilité/ergonomie/facilité d'utilisation - accessibilité - intégration dans les environnements - type de conditionnement
Qualité SAV et garanties (5 pts) :	- délais de garantie des matériels proposés - disponibilité et qualité du service commercial et après-vente
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	
Évalué au regard des éléments indiqués au cadre de réponse, dans les fiches techniques le cas échéant dont : - composteurs et outils : taux de matériaux recyclés, taux de recyclabilité, origine des matériaux, lieu de fabrication et de stockage - composteurs, outils et pièces détachées : efficacité des conditionnements, types d'emballages et démarches pour leur limitation, conditions de transport, durabilité des produits, durée de disponibilité des pièces détachées	

Notation du critère « prix » :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des Prix Unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié par l'acheteur du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Notation des autres critères : les éléments jugés se verront attribuer une note appliquée à la pondération la plus fine selon le barème suivant :

Excellent	100 % de la note maximum
Très bon	80 % de la note maximum
Bon à Adéquat	60 % de la note maximum
Moyen	40 % de la note maximum
Insuffisant	20 % de la note maximum
Absence d'information ou médiocre	0

■ **Équité des notes des critères :**

Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et des autres critères, la note du candidat le mieux noté sur un critère sera ramenée à son maximum.

Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle :

Expl : notation critère « valeur technique » :

*Total note finale du candidat = [(note du candidat/meilleure note)*40]*

La note globale finale est l'addition des notes attribuées pour chaque critères. Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation

	applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	RIB
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi
PV Comité social et économique	Le procès-verbal du Comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :
Tribunal administratif de Rennes

3 Contour de la Motte
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)